



04 JUL 2011

0 - - - 009  
Décision n° .....

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

- Vu la loi n° 2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile ;
- Vu le décret n° 2011-092 portant application des dispositions de la loi n°2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile.

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Il est ouvert au niveau de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile un registre d'immatriculation des aéronefs.

Article 2 : Monsieur Idoumou Ould DIDI est chargé de la tenue de ce registre.

Article 3 : la présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011.

Le Directeur Général  
Aboubekrine Seddigh Ould MOHAMED EL HACEN

Ampliations :

- MET pour info
- Toutes directions